

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 28/11/2022	N° de décision 2022-679	Direction Musée de la Grande Guerre
-----------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------------------

Objet : Avenant à la convention de partenariat entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et l’association Les Poilus Ile de France pour le week-end « Rendez-vous avec l’Histoire vivante » qui s’est déroulé du samedi 3 au dimanche 4 septembre 2022 au musée de la Grande Guerre.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Président N°2022-369 autorisant la signature de la convention de partenariat entre l’association Les Poilus Ile de France et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux pour le week-end « Rendez-vous avec l’Histoire vivante » qui s’est déroulé du samedi 3 au dimanche 4 septembre 2022 au musée de la Grande Guerre.

VU la convention de partenariat entre l’association Les Poilus Ile de France et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux pour le week-end « Rendez-vous avec l’Histoire vivante » qui s’est déroulé du samedi 3 au dimanche 4 septembre 2022 au musée de la Grande Guerre.

CONSIDERANT que la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux souhaite compléter le montant à verser à l’association Les Poilus Ile de France Meaux pour le week-end « Rendez-vous avec l’Histoire vivante » qui s’est déroulé du samedi 3 au dimanche 4 septembre 2022 au musée de la Grande Guerre.

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée la signature d’un avenant à la convention de partenariat entre l’association Les Poilus Ile de France et la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux pour le week-end « Rendez-vous avec l’Histoire vivante » qui s’est déroulé du samedi 3 au dimanche 4 septembre 2022 au musée de la Grande Guerre.

ARTICLE 2 – L'avenant a pour objet de compléter le montant à verser à l'association Les Poilus Ile de France, la somme de ce complément est de de 2171 € (deux mille cent soixante et onze euros).

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux réglera l'association Les Poilus Ile de France par chèque.

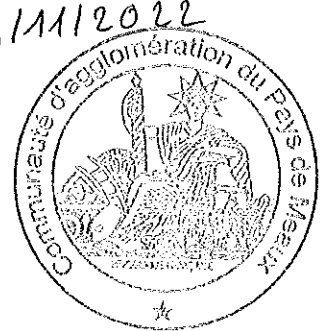
La dépense correspondante est inscrite au budget 2022.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le 26/11/2022
Le Président,



Jean-François COPÉ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication/affichage.